

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

**RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE**

B — N° 106

22 décembre 2011

Sommaire

Arrêté ministériel du 8 décembre 2011 complétant le groupe curriculaire pour la Section: ATM de radiologie dans le cadre des formations aux professions de santé sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique pour Professions de Santé pour l'année scolaire 2011-2012 .....	2024
Arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 portant approbation des délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2012 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation .....	2024
Arrêté ministériel du 13 décembre 2011 portant désignation des membres du Conseil de la consommation .....	2028
Arrêté grand-ducal du 14 décembre 2011 déchargeant Monsieur Eric TSCHIRHART de ses fonctions de Directeur administratif de l'Université du Luxembourg et portant nomination de Monsieur Eric TSCHIRHART aux fonctions de Vice-recteur académique de l'Université du Luxembourg .....	2029
Arrêté grand-ducal du 14 décembre 2011 portant nomination de Monsieur Alfred FUNK aux fonctions de Directeur administratif de l'Université du Luxembourg .....	2029
Arrêté ministériel du 15 décembre 2011 portant renouvellement de la Commission technique consultative des indices des prix de la construction .....	2029
Administration des Bâtiments Publics – Examens en 2012 .....	2030
Administration du Cadastre et de la Topographie – Démission .....	2030
Administration des Douanes et Accises – Nomination .....	2031
Administration de l'Enregistrement et des Domaines – Démission – Nominations .....	2031
Arrêté ministériel pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise .....	2031
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat – Démissions .....	2031
Commissariat aux Assurances – Nomination .....	2031
Commission d'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction – Nomination .....	2031
Entreprises d'assurances – «INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.» – Extension d'agrément .....	2031
Entreprises d'assurances – «LUXEMBURGER LEBEN S.A.» – Renonciation à l'agrément .....	2032
Entreprises d'assurances – Transfert des portefeuilles PERP et MADELIN de l'entreprise «EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.» à l'entreprise «ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.» .....	2032
Entreprises de réassurance – «AVIARE S.A.» – Renonciation à l'agrément pour faire des opérations de réassurance .....	2032
Entreprises de réassurance – Renonciation à l'agrément .....	2032
Institut Luxembourgeois de Régulation – Communiqué – Secteur Electricité .....	2032
Marchés publics – Communication du Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant la fixation des seuils en euros applicables aux marchés publics couverts par les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE .....	2032
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région – Examens des fonctionnaires communaux .....	2033
Notariat – Nominations – Vacances de postes .....	2033
Santé – Médecine – Médecine dentaire – Pharmaciens .....	2034

**Arrêté ministériel du 8 décembre 2011 complétant le groupe curriculaire pour la Section: ATM de radiologie dans le cadre des formations aux professions de santé sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique pour Professions de Santé pour l'année scolaire 2011-2012.**

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,*

Vu la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur;

Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2011 portant nomination des coordinateurs/trices pour chaque programme de formation dans le cadre des formations aux professions de santé sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique pour Professions de Santé pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2011 instituant sept groupes curriculaires pour les études dans le cadre des formations aux professions de santé sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique pour Professions de Santé pour l'année scolaire 2011-2012:

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le groupe curriculaire pour la Section: ATM de radiologie est complété par les experts suivants:

Dr Tino TANCREDI, Radiologue

Monsieur Christophe DE LIMA, ATM de radiologie

**Art. 2.** Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche,  
François Biltgen*

**Arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 portant approbation des délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2012 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfiques et capital d'exploitation.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2012 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfiques et capital d'exploitation;

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

**Ar. 1<sup>er</sup>.** Sont approuvées les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2012 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfiques et capital d'exploitation tels qu'ils sont repris dans le tableau ci-après:

IMPOT FONCIER

IMPOT COMMERCIAL

RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6	DATE DELIBERATION		DATE DELIBERATION
1	BASCHARAGE	250		400	250	120	120	250	250	28 avril 2011	275	28 avril 2011
2		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	BEAUFORT	360	360							10 juin 2011	270	10 juin 2011
4	BECH										260*	-
5	BECKERICH	400		550	400	200	200	400	600	09 septembre 2011	300	09 septembre 2011
6	BERDORF	280		375	280	135	135	280	500	10 août 2011	260	10 août 2011
7	BERG (Colmar-Berg)	300		420	300	150	150	300	500	20 septembre 2011	300	20 septembre 2011

RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6	DATE DELIBERATION		DATE DELIBERATION
8	BERTRANGE	450		675	450	225	225	450	450	04 février 2011	300	04 février 2011
9	BETTBORN (Preizerdau)	400		550	400	400	200	400	400	10 août 2011	300	10 août 2011
10	BETTEMBOURG	500		800	500	290	290	500	500	15 juillet 2011	300	15 juillet 2011
11	BETTENDORF	290	290							14 juillet 2011	290	14 juillet 2011
12	BETZDORF	300		405	300	145	145	300	300	03 octobre 2011	250	03 octobre 2011
13	BISSEN	300		450	300	300	150	400	400	27 septembre 2011	300	27 septembre 2011
14	BIWER	300	300							03 août 2011	300	03 août 2011
15	BOEVANGE/ATTERT	375	375							14 juillet 2011	275	14 juillet 2011
16	BOULAIDE	400	400							17 août 2011	400	17 août 2011
17	BOURSCHEID	350	350							17 juin 2011	240	17 juin 2011
18	BOUS	300	300							28 juin 2011	300	28 juin 2011
19	BURMERANGE	295		400	295	145	145	295	295	09 juin 2011	300	09 juin 2011
20	CLEMENCY	250		400	250	120	120	250	250	16 juin 2011	275	16 juin 2011
21	CLERVAUX	475	475							22 juin 2011	300	22 juin 2011
22	CONSDORF	300	300							04 août 2011	275	04 août 2011
23	CONSTHUM	450		600	450	600	220	450	675	14 juin 2011	300	14 juin 2011
24	CONTERN	500		800	500	280	280	500	500	29 mars 2011	300	29 mars 2011
25	DALHEIM	300	300							28 juin 2011	300	28 juin 2011
26	DIEKIRCH	500		750	500	250	250	500	750	19 mai 2011	350	19 mai 2011
27	DIFFERDANGE	250		750	250	250	250	250	250	27 juillet 2011	350	27 juillet 2011
28	DIPPACH	240		370	240	130	130	240	240	20 juin 2011	270	20 juin 2011
29	DUDELANGE	500		750	500	250	250	500	500	26 octobre 2011	325	26 octobre 2011
30	ECHTERNACH	500		750	500	250	250	500	750	14 juillet 2011	275	14 juillet 2011
31	ELL	300	300							21 novembre 2011	300*	-
32	ERMSDORF	250		375	250	135	135	250	250	16 juin 2011	300	16 juin 2011
33	ERPELDANGE	440		660	440	220	220	440	440	03 mai 2011	300	03 mai 2011
34	ESCH/ALZETTE										275*	-
35	ESCH/SÛURE	450	450							17 février 2011	350	17 février 2011
36	ESCHWEILER	400	400							14 juillet 2011	300	14 juillet 2011
37	ETTELBRUCK	500		750	500	250	250	500	500	20 septembre 2011	265	20 septembre 2011
38	FEULEN	330	330							06 octobre 2011	275	06 octobre 2011
39	FISCHBACH	320		450	450	450	165	500	600	12 mai 2011	300	12 mai 2011
40	FLAXWEILER	300	300							22 juillet 2011	300	22 juillet 2011
41		-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
42	FRISANGE	300		445	300	160	160	300	300	20 juin 2011	280*	-
43	GARNICH	275		375	275	135	135	275	275	12 septembre 2011	275	12 septembre 2011
44	GOESDORF										250*	-
45	GREVENMACHER	300		440	300	160	160	300	300	25 mars 2011	260	25 mars 2011
46	GROSBOUS	350	350							17 juin 2011	350	17 juin 2011
47	HEFFINGEN	330		450	450	450	320	600	600	14 juin 2011	240	14 juin 2011
48	HEIDERSCHEID	450	450							31 janvier 2011	350	31 janvier 2011
49	HEINERSCHEID	-	-	-	-	-	-	-	-		300*	-
50	HESPERANGE	500		750	500	250	250	500	500	14 juillet 2011	250	14 juillet 2011
51	HOSCHEID	300		445	300	160	160	300	300	10 mai 2011	300	10 mai 2011
52	HOSCHEID	450		600	450	600	220	450	675	15 juin 2011	300	15 juin 2011
53	HOSINGEN	450		600	450	600	220	450	675	22 juin 2011	300	22 juin 2011
54	JUNGLINSTER	265		375	265	140	140	265	265	13 juillet 2011	250	13 juillet 2011

RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6	DATE DELIBERATION		DATE DELIBERATION
55		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
56	KAYL	340		510	340	170	170	340	340	17 novembre 2011	275*	-
57	KEHLEN	400	400							09 mars 2011	300	09 mars 2011
58	KOERICH	325		450	325	150	150	325	325	10 juin 2011	300	10 juin 2011
59	KOPSTAL	340		510	340	170	170	340	340	17 février 2011	285	17 février 2011
60	LAC DE LA HAUTE-SURE	400	400							1 <sup>er</sup> août 2011	300	1 <sup>er</sup> août 2011
61	LAROCLETTE	295		400	295	145	145	295	295	18 juillet 2011	285	18 juillet 2011
62	LENNINGEN	240		360	240	120	120	240	240	16 juin 2011	250	16 juin 2011
63	LEUDELANGE										250*	-
64	LINTGEN	350		500	350	175	175	350	350	03 août 2011	300	03 août 2011
65	LORENTZWEILER	295		400	295	200	200	295	500	16 juin 2011	300	16 juin 2011
66	LUXEMBOURG	500		750	500	250	250	500	500	18 juillet 2011	225	18 juillet 2011
67	MAMER	500		700	500	250	250	500	500	02 mai 2011	300	02 mai 2011
68	MANTERNACH										250*	-
69	MEDERNACH	250		375	250	135	135	250	250	31 mai 2011	300	31 mai 2011
70	MERSCH	400		600	400	200	200	400	400	15 juin 2011	300	15 juin 2011
71	MERTERT	270		450	270	150	150	270	270	10 juin 2011	300	10 juin 2011
72	MERTZIG	350		500	350	350	350	350	400	25 juillet 2011	300	25 juillet 2011
73	MOMPACH	260	260							09 mars 2011	260	09 mars 2011
74	MONDERCANGE	400		600	400	200	200	400	600	06 mai 2011	300	06 mai 2011
75	MONDORF-LES-BAINS	350		550	400	300	300	800	1000	28 juin 2011	310	28 juin 2011
76	MUNSHAUSEN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300*	-
77	NEUNHAUSEN	450	450							07 février 2011	350	07 février 2011
78	NIEDERANVEN	300		450	300	300	150	300	300	26 juillet 2011	225	26 juillet 2011
79	NOMMERN	325	325							25 juillet 2011	275	25 juillet 2011
80	PETANGE	400		640	400	200	200	400	400	12 septembre 2011	275	12 septembre 2011
81	PUTSCHEID	440		750	440	225	225	440	440	10 janvier 2011	320	10 janvier 2011
82	RAMBROUCH										280*	-
83	RECKANGE										300*	-
84	REDANGE	400		600	400	200	200	400	400	10 juin 2011	300	10 juin 2011
85	REISDORF										280*	-
86	REMERSCHEM (Schengen)	295		400	295	145	145	295	295	16 juin 2011	300	16 juin 2011
87	REMICH	300		410	300	150	150	300	600	15 juin 2011	260	15 juin 2011
88	ROESER	500		750	1000	250	250	1000	1000	15 juin 2011	300	15 juin 2011
89	ROSPORT	300		300	300	300	300	500	500	14 juillet 2011	250	14 juillet 2011
90	RUMELANGE	340		510	340	170	170	340	340	08 juillet 2011	300	08 juillet 2011
91	SAEUL	300	300							15 septembre 2011	300	15 septembre 2011
92	SANDWEILER										225*	-
93	SANEM										275*	-
94	SCHIEREN	350		400	350	175	175	500	500	28 novembre 2011	300*	-
95	SCHIFFLANGE										300*	-
96	SCHUTTRANGE	295		400	295	145	145	295	295	06 juillet 2011	225	06 juillet 2011
97	SEPTFONTAINES	320		480	320	160	160	320	320	15 juillet 2011	300	15 juillet 2011
98	STADTBREDIMUS	250	250							10 août 2011	250	10 août 2011
99	STEINFORT	250		350	250	105	105	250	250	30 juin 2011	300	30 juin 2011
100	STEINSEL	235		330	235	120	120	235	235	25 octobre 2011	300	25 octobre 2011

RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6	DATE DELIBERATION		DATE DELIBERATION
101	STRASSEN										300*	-
102	TROISVIERGES	400	400							17 août 2011	300	17 août 2011
103	TUNTANGE	295		410	295	150	150	295	295	10 juin 2011	300	10 juin 2011
104	USELDANGE										235*	-
105	VIANDEN	450		600	450	220	220	450	450	08 juillet 2011	300	08 juillet 2011
106	VICHTEN	340	340							09 juin 2011	250	09 juin 2011
107	WAHL	350	350							07 juillet 2011	300	07 juillet 2011
108	WALDBILLIG	300	300							29 septembre 2011	250	29 septembre 2011
109	WALDBREDIMUS	380	380							29 juillet 2011	280	29 juillet 2011
110	WALFERDANGE	400		600	400	200	200	400	400	11 juillet 2011	260	11 juillet 2011
111	WEILER/TOUR										300*	-
112	WEISWAMPACH	500		800	500	290	290	500	500	30 juin 2011	250	30 juin 2011
113	WELLENSTEIN	-	-	-	-	-	-	-	-		300*	-
114	WILTZ	400		650	400	200	200	400	400	16 juin 2011	275	16 juin 2011
115		-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
116	WINCRANGE	450		600	450	220	220	450	450	29 juin 2011	300	29 juin 2011
117	WINSELER	400	400							28 juillet 2011	300	28 juillet 2011
118	WORMELDANGE	300	300							19 août 2011	250	19 août 2011
119	KIISCHPELT	500	500							24 novembre 2011	250*	-
120	TANDEL	275	275							20 octobre 2011	275	20 octobre 2011
121	CLERVAUX (2012)**	475	475							-	300	-
122	ESCH/SÛRE (2012)**	450	450							-	350	-
123	KAERJENG**	250		400	250	120	120	250	250	-	275	-
124	PARC HOSINGEN**	450		600	450	600	220	450	675	-	300	-
125	SCHENGEN (2012)**	295		400	295	145	145	295	295	-	300	-
126	VALLEE DE L'ERNZ**	250		375	250	135	135	250	250	-	300	-

\* taux fixé d'office suivant la loi du 21 décembre 2001 remplaçant l'article 8 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs (Mémorial A n° 157 du 27 décembre 2001) et suivant l'article 14 de la loi budgétaire du 20 décembre 2002 modifiant le deuxième alinéa de l'article 8 susmentionné

\*\* taux fixés d'office conformément aux dispositions y relatives dans les différentes lois de fusion:

«A défaut de fixation de taux communaux pour la nouvelle commune, les taux en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial s'élèvent d'office à partir de l'année d'imposition 2012, pour l'ensemble du territoire de la nouvelle commune, aux différents taux les moins élevés arrêtés dans une des Communes fusionnées.»

Communes fusionnées:

Anciennes Communes:

121	CLERVAUX (2012)	Clervaux - Heinerscheid - Munshausen
122	ESCH/SÛRE (2012)	Esch/Sûre - Heiderscheid - Neunhausen
123	KAERJENG	Bascharage - Clemency
124	PARC HOSINGEN	Consthum - Hoscheid - Hosingen
125	SCHENGEN (2012)	Burmerange - Schengen (Remerschen) - Wellenstein
126	VALLEE DE L'ERNZ	Ermsdorf - Medernach

**Art. 2.** Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grande Région,  
Jean-Marie Halsdorf*

Château de Berg, le 12 décembre 2011.  
**Henri**

**Arrêté ministériel du 13 décembre 2011 portant désignation des membres  
du Conseil de la consommation.**

*Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,*

Vu l'article L. 312-1. du Code de la consommation;

Vu les articles R. 301-1. à R. 301-7. du Code de la consommation;

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont désignés membres effectifs et membres suppléants du Conseil de la consommation pour un terme de trois ans:

**Représentants du gouvernement:**

***En tant que représentants du Ministre ayant la protection des consommateurs dans ses attributions:***

Mme Marie-Josée RIES, membre effectif et  
M. Ranganathan JOHANNNS, membre suppléant;  
Mme Beryl BRUCK, membre effectif et  
M. Steve HAAS, membre suppléant.

***En tant que représentants du Ministre ayant les Classes moyennes dans ses attributions:***

Mme Bernadette FRIEDERICI-CARABIN, membre effectif et  
M. Marc LEMAL, membre suppléant.

***En tant que représentants du Ministre ayant la Justice dans ses attributions:***

Mme Jeannine DENNEWALD, membre effectif et  
Mme Joëlle SCHAACK, membre suppléant.

**Délégués des organisations protectrices des intérêts collectifs des consommateurs agréées conformément à l'article L.313-1 du Code de la consommation:**

Membres effectifs:

M. Nico HOFFMANN, Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC)  
M. Nico DIEDENHOFEN, ULC  
M. Eugène KIRSCH, ULC  
M. Guy GOEDERT, ULC

Membres suppléants:

Mme Liliane CANNIVY, ULC  
M. Marcel LASCHETTE, ULC  
M. Jean FEYEREISEN, ULC  
Mme Josiane ADAMS, ULC

**Représentants des organisations patronales:**

***En tant que représentants de la Chambre de Commerce:***

Mme Joëlle BENGUIGUI, membre effectif et  
Mme Anne-Sophie THEISSEN, membre suppléant.

***En tant que représentants de la Chambre des Métiers:***

M. Gilles-Elie CABOS, membre effectif et  
M. Michel BRACHMOND, membre suppléant.

***En tant que représentants de la clc:***

M. Thierry NOTHUM, membre effectif et  
Mme Elisabeth CRUZ, membre suppléant.

***En tant que représentants de la Fédération des Artisans:***

M. Ralph WEIS, membre effectif et  
M. François ENGELS, membre suppléant.

**Art. 2.** Le Conseil de la consommation se réunit sous la présidence de Mme Marie-Josée RIES.

En cas d'absence de Mme Marie-Josée RIES, Mme Beryl BRUCK assumera la présidence.

**Art. 3.** M. Christian MULLER est désigné comme secrétaire du Conseil de la consommation.

**Art. 4.** L'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2008 portant désignation des membres du Conseil de la consommation est abrogé.

**Art. 5.** Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié aux personnes concernées pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

*Le Ministre de l'Economie  
et du Commerce extérieur,*  
**Jeannot Krecké**

**Arrêté grand-ducal du 14 décembre 2011 déchargeant Monsieur Eric TSCHIRHART de ses fonctions de Directeur administratif de l'Université du Luxembourg et portant nomination de Monsieur Eric TSCHIRHART aux fonctions de Vice-recteur académique de l'Université du Luxembourg.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, notamment son article 21 (2) et (3);

Sur rapport de Notre Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Monsieur Eric TSCHIRHART est déchargé de ses fonctions de Directeur administratif de l'Université du Luxembourg avec effet au 14 janvier 2012.

**Art. 2.** Monsieur Eric TSCHIRHART est nommé Vice-recteur académique de l'Université du Luxembourg pour un mandat de cinq ans à partir du 15 janvier 2012.

**Art. 3.** Notre Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche,*  
**François Biltgen**

Palais de Luxembourg, le 14 décembre 2011.  
**Henri**

**Arrêté grand-ducal du 14 décembre 2011 portant nomination de Monsieur Alfred FUNK aux fonctions de Directeur administratif de l'Université du Luxembourg.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, et notamment son article 21 (3);

Sur rapport de Notre Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Monsieur Alfred FUNK est nommé Directeur administratif de l'Université du Luxembourg pour un mandat de cinq ans à partir du 15 janvier 2012.

**Art. 2.** Notre Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche,*  
**François Biltgen**

Palais de Luxembourg, le 14 décembre 2011.  
**Henri**

**Arrêté ministériel du 15 décembre 2011 portant renouvellement de la Commission technique consultative des indices des prix de la construction.**

*Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,*

Vu le règlement grand-ducal du 19 octobre 2001 portant institution d'une Commission technique consultative des indices de prix de la construction;

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont nommés respectivement membres effectifs et membres suppléants de la Commission chargée de conseiller et d'assister le STATEC dans l'établissement des indices de prix de la construction:

*Ministère des Travaux publics:*

M. Patrick CHRISTEN, membre effectif;

M. Romain BETZ, membre suppléant;

*Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat:*

M. Jean-Louis SALES, membre effectif;

M. Jean LICKES, membre suppléant;

*Chambre de Commerce:*

M. Pol FABER, membre effectif;

M. Carlo THELEN, membre suppléant;

*Chambre des Métiers:*

M. Nico KAUFMANN, membre effectif;  
M. Norry DONDELINGER, membre suppléant;

*Chambre des Salariés:*

M. Jean-Luc DE MATTEIS, membre effectif;  
M. Manuel DA SILVA BENTO, membre suppléant;

*Fonds du Logement:*

Mme Nathalie KONSBRUCK, membre effectif;  
M. Eric SCHMIT, membre suppléant;

*Société nationale des Habitations à bon Marché:*

M. Nico DAUBENFELD, membre effectif;  
M. Guy ENTRINGER, membre suppléant;

*Association des Compagnies d'Assurances du Grand-Duché de Luxembourg:*

M. Luc THEMELIN, membre effectif;  
M. Claude SCHWARTZ, membre suppléant;

*Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils:**Architectes:*

M. Gilbert BALLINI, membre effectif;  
M. Bertrand SCHMIT, membre suppléant;

*Ingénieurs-conseils:*

M. Dany WINBOMONT, membre effectif;  
M. Marc FEIDER, membre suppléant;

*Institut national de la Statistique et des Etudes économiques:*

M. Jérôme HURY, membre effectif;  
M. Claude LAMBORAY, membre effectif.

**Art. 2.** Monsieur Jérôme HURY assurera les fonctions de président et Monsieur Claude LAMBORAY celles de secrétaire.

**Art. 3.** L'arrêté ministériel modifié du 7 mai 2008 portant renouvellement de la Commission technique consultative des indices des prix de la construction est abrogé.

**Art. 4.** Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise aux membres pour leur servir de titre. Ampliation en sera adressée au Contrôle financier et à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

*Le Ministre de l'Economie  
et du Commerce extérieur,*  
**Jeannot Krecké**

**Administration des Bâtiments Publics. – Examens en 2012.** – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Bâtiments Publics envisage d'organiser au courant de l'année 2012 les examens suivants:

**Examen de fin de stage**

Carrière de l'architecte	novembre 2012
Carrière de l'ingénieur technicien	octobre 2012
Carrière de l'artisan	septembre 2012

**Examen de promotion**

Carrière de l'expéditionnaire	septembre 2012
Carrière du rédacteur	décembre 2012

**Administration du Cadastre et de la Topographie. – Démission.** – Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Carlo REUTER, inspecteur technique principal à l'administration du cadastre et de la topographie, à partir du 2 mai 2012. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.



**Administration des Douanes et Accises. – Nomination.** – Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 Monsieur Alain SCHMIT, commis-chef à l'administration des douanes et accises, a été nommé receveur adjoint à la même administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Démission. – Nominations.** – Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur André EICHER, conservateur au bureau des Hypothèques II à Luxembourg de l'administration de l'enregistrement et des domaines, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 Madame Irène THILL, inspecteur de direction premier en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommée inspecteur principal premier en rang chargé de la gestion du bureau des Actes Civils à Luxembourg de la même administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 Monsieur Sylvère BREUER, inspecteur principal premier en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur de direction premier en rang chargé du service «inspection des bureaux d'imposition et de contrôle» de la même administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 Monsieur Francis SANDT, inspecteur principal chargé de la gestion du bureau des Actes Civils à Luxembourg de l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé conservateur du bureau des Hypothèques II à Luxembourg de la même administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Arrêté ministériel pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.**

– Par arrêté ministériel du 7 décembre 2011, Monsieur Deni ŠAPČANIN, né le 29 décembre 1986 à Bač (Serbie), demeurant à L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf, a été autorisé à porter les nom et prénom de SAPCANIN Deni.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

**Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat. – Démissions.** – Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Henri BARNICH, inspecteur de direction à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur François MEYER, chef de bureau à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

**Commissariat aux Assurances. – Nomination.** – Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011 Madame Claudine WELTER, attachée d'administration au Commissariat aux Assurances, a été nommée attachée de direction au même Commissariat.

**Commission d'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction. – Nomination.** – Par arrêté ministériel du 15 décembre 2011, Madame Pascale MILLIM, attachée d'administration au Ministère de la Justice, a été nommée membre suppléant, en remplacement de Madame Joëlle SCHAACK, employée juriste au Ministère de la Justice, de la commission prévue à l'article 2 de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction et à la répression de l'insolvabilité frauduleuse et chargée d'émettre un avis sur les demandes en réparation introduites en application de la même loi.

**Entreprise d'assurances. – «INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.».** – Extension d'agrément. – Par arrêté ministériel du 5 décembre 2011 l'entreprise d'assurances «INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.» avec siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Z.A. Bourmicht, a été autorisée à étendre ses activités à la couverture des risques dans les branches:

N° 1	Accidents
N° 3	Corps de véhicules terrestres
N° 4	Corps de véhicules ferroviaires
N° 5	Corps de véhicules aériens
N° 6	Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux

N° 7	Marchandises transportées
N° 8	Incendie et éléments naturels
N° 9	Autres dommages aux biens
N° 10	RC véhicules terrestres automoteurs
N° 11	RC véhicules aériens
N° 12	RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
N° 13	RC générale
N° 16	Pertes pécuniaires diverses
N° 17	Protection juridique
N° 18	Assistance

---

**Entreprises d'assurances. – «LUXEMBURGER LEBEN S.A.». – Renonciation à l'agrément.** – Par arrêté ministériel du 7 décembre 2011, l'entreprise d'assurances Luxemburger Leben S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, a été autorisée à renoncer à son agrément pour effectuer des opérations d'assurances dans la branche d'assurances vie suivante:

III. Assurances en cas de vie liées à des fonds d'investissement

Le mandat accordé à Monsieur Alwa-Ludwig VAUTZ en qualité de dirigeant agréé de l'entreprise Luxemburger Leben S.A. prend fin en conséquence.

---

**Entreprises d'assurances. – Transfert des portefeuilles PERP et MADELIN de l'entreprise «EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.» à l'entreprise «ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.».** – Par arrêté ministériel du 9 décembre 2011, l'entreprise d'assurances «EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.», dont le siège est établi à L-1010 Luxembourg, 39, avenue Monterey, est autorisée à transférer les portefeuilles susmentionnés à l'entreprise «ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.», dont le siège social est établi à L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

Le transfert est opposable aux preneurs d'assurances, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès sa publication au Mémorial.

---

**Entreprises de réassurance. – «AVIARE S.A.».** – Renonciation à l'agrément pour faire des opérations de réassurance. – Par arrêté ministériel du 9 décembre 2011, l'agrément pour faire des opérations de réassurance délivré à la société «AVIARE S.A.», avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, a été retiré.

---

**Entreprises de réassurance. – Renonciation à l'agrément.** – Par arrêté ministériel du 9 décembre 2011, l'agrément comme dirigeant d'entreprise de réassurance délivré à la société «SOGECORE REINSURANCE MANAGEMENT S.A.», avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, est retiré.

---

## Institut Luxembourgeois de Régulation

### Communiqué

#### Secteur Electricité

L'Institut Luxembourgeois de Régulation tient à informer les parties intéressées qu'il a lancé une consultation publique sur le contrat type d'équilibre établi par le coordinateur d'équilibre Creos Luxembourg S.A.

Le document mis en consultation peut être consulté sur le site Internet de l'Institut ou être obtenu sur demande auprès de celui-ci. La consultation expirera le 31 janvier 2012.

La Direction

---

**Marchés publics. – Communication du Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant la fixation des seuils en euros applicables aux marchés publics couverts par les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE.**

Suivant le règlement (CE) n° 1251/2011 de la Commission européenne du 30 novembre 2011 modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE et 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés, plusieurs montants prévus dans la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics doivent être actualisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 afin de garantir une application correcte des normes communautaires.

A. Régime classique: (livre II de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics)

Loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics concernés	Seuil actualisé au 1 <sup>er</sup> janvier 2012
Articles 21 a), 43 a),	130.000 €
Articles 21 b), 22 b), 43 b), 43 c)	200.000 €
Articles 21 c), 22 a), 48	5.000.000 €
Règlement grand-ducal du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics	
Article 257	5.000.000 €

B. Régime sectoriel: eau, énergie, transports et services postaux (livre III de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics)

Loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics concernés	Seuil actualisé au 1 <sup>er</sup> janvier 2012
Article 68 a)	400.000 €
Article 68 b)	5.000.000 €
Article 88 (1) et (2)	400.000 €

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

*Le Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures,*  
**Claude Wiseler**

**Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région. – Examens des fonctionnaires communaux.** – Il est porté à la connaissance des intéressés que les examens de fin de formation spéciale prévus pour les fonctionnaires communaux auront lieu aux dates suivantes:

Carrière de l'expéditionnaire administratif: mercredi, le 29 février 2012  
 Carrière de l'ingénieur-technicien: mercredi, le 21 mars 2012  
 jeudi, le 22 mars 2012  
 vendredi, le 23 mars 2012  
 Carrière du rédacteur: mercredi, le 7 mars 2012  
 jeudi, le 8 mars 2012  
 vendredi, le 9 mars 2012  
 Carrière du receveur communal: mercredi le 14 mars 2012

**Notariat. – Nominations.** – Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire à Mondorf-les-Bains, a été nommé notaire à Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2011, Maître Edouard DELOSCH, notaire à Rambrouch, a été nommé notaire à Diekirch, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Notariat. – Vacances de postes.** – Pour le poste de notaire qui sera vacant à Mondorf à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les demandes sont à faire parvenir au Ministère de la Justice dans le délai de trois semaines à partir de la présente publication.

Pour le poste de notaire qui sera vacant à Rambrouch à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les demandes sont à faire parvenir au Ministère de la Justice dans le délai de trois semaines à partir de la présente publication.

Les demandes doivent être accompagnées soit d'une copie du certificat de fin de stage, branche droit notarial, soit d'une copie du diplôme de candidat notaire et d'une notice biographique indiquant notamment les postes déjà occupés.

**Santé. – Médecine.** – Par arrêté ministériel du 8 décembre 2011, Monsieur le Docteur Jan KOY, né le 1<sup>er</sup> septembre 1964, a été autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en neurochirurgie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2011, Monsieur le Docteur Jean-Marc WEBER, né le 27 février 1983, a été autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2011, Monsieur le Docteur Jan Christian NEBENDAHL, né le 19 septembre 1973, a été autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en chirurgie plastique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2011, Monsieur le Docteur Henning Florian LAUSBERG, né le 12 février 1969, a été autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en chirurgie thoracique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2011, Monsieur le Docteur Jean-Marie SAINT-REMY, né le 14 juillet 1950, a été autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2011, Monsieur le Docteur Joao-Paulo VIVAS, né le 22 septembre 1978, a été autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2011, Madame le Docteur Conny HANFF, née le 16 septembre 1982, a été autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2011, Madame le Docteur Lynn ROB, née le 27 mai 1981, a été autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en oncologie médicale au Luxembourg.

---

**Santé. – Médecine dentaire.** – Par arrêté ministériel du 22 novembre 2011, Madame le Docteur Mirra ELGURT, née le 3 juin 1980, a été autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste spécialiste en orthodontie au Luxembourg.

---

**Santé. – Pharmaciens.** – Par arrêté ministériel du 13 décembre 2011, Monsieur Stéphane-Alexandre ROSENHEK, né le 3 octobre 1977, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2011, Madame Frédérique BRUNOT ép. LORRAIN, née le 6 août 1966, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

---